

***Ideas y Acción,* la voix des combats d'un féminisme partisan dans l'Uruguay des années 1930**

Maëlle Cosron
Université Rennes 2 – Haute Bretagne

Résumé :

L'obtention du droit de vote des femmes en Uruguay, en 1932, motive un petit nombre de militants féministes à créer un parti politique. Ce parti naît en 1933 et se dote d'une publication, *Ideas y Acción*. Cette publication relate les combats et prises de position du *Partido Independiente Demócrata Feminista* dans les années 1930. Le PIDF témoigne des idées féministes et des difficultés à mettre en place un programme politique fédérateur.

Mots-clés : féminisme, Uruguay, politique, lutte, droits.

Resumen :

La obtención del derecho al voto de las mujeres, en 1932, en Uruguay, impulsa a un pequeño grupo de militantes feministas a la organización de un partido político. Este partido nace en 1933 y crea, como órgano de comunicación, la publicación *Ideas y Acción*. Esta publicación da cuenta de los combates y de la posición del Partido Independiente Demócrata Feminista que funciona en los años 30. El PIDF defiende ideas feministas, así como las dificultades de llevar a cabo un programa político federador.

Palabras clave: feminismo, Uruguay, política, lucha, derechos.

En 1917, l'Uruguay se dote d'une nouvelle Constitution instaurant le suffrage universel. Cependant il demeure, dans la pratique, masculin. Dès lors, la question du suffrage féminin devient un objet de campagne prioritaire pour les féministes. Entre 1914 et 1932, pas moins de six projets de loi sont portés aux chambres. En 1932, les chambres s'entendent et les femmes obtiennent le droit de vote. Le rédacteur en chef

d'*El Pueblo*, Francisco Ghigliani appelle, dès le 16 décembre 1932, à l'union des femmes : « Femmes de tout l'Uruguay : Unissez-vous ! », dans un article où il conseille les citoyennes. Il est pris au mot par un petit groupe d'entre elles.

L'acquisition du suffrage féminin marque, pour une poignée de féministes, le début d'une expérience politique particulière. Alors que les crises, économiques et politiques, surviennent au début des années 1930, des citoyennes (et quelques citoyens) entendent sauver la République grâce à un parti neuf et féministe. Le *Partido Independiente Demócrata Feminista* (PIDF) naît le 10 janvier 1933. Le 5 juin 1933, *Ideas y Acción* est publié pour la première fois et se fait la voix du parti et de ses combats. Il s'agit du journal officiel du parti. Il se veut politique et culturel. Sa mise en page et son format ne suivent pas des règles rigoureuses, la présentation et le nombre de pages variant d'un numéro à un autre. Ses rédacteurs ne sont pas des journalistes de profession, mais des dirigeants du PIDF. L'éditorialiste du journal n'est autre que Sara Rey Álvarez, fondatrice et présidente de l'entité politique. Elle porte l'ensemble du projet et est omniprésente dans la publication. Le journal constitue la vitrine du parti. Il diffuse son programme, son manifeste, des articles de fond sur ses projets politiques et sur les problèmes sociaux du pays. La publication s'arrête brusquement en 1939, alors que le Parti traverse une crise structurelle. *Ideas y Acción* constitue l'unique fenêtre sur le parti féministe uruguayen. La majorité des acteurs de la publication sont des femmes. Elles sont, le plus souvent, mariées et issues d'une élite sociale et intellectuelle. Le journal s'adresse en priorité aux femmes : il se veut être « un guide pour les femmes » et les publicités présentes dans le bulletin sont, pour la plupart, destinées aux femmes (produits de beauté, magasins de vêtement, lait pour les enfants...). Les militant(e)s du PIDF entendent jouer un rôle majeur au sein des chambres. Elles souhaitent porter les combats pour les droits civils surtout, mais aussi de porter la voix des femmes quant aux droits reproductifs, aux droits des enfants, etc.

L'étude d'*Ideas y Acción* est au carrefour de plusieurs histoires : histoire politique, histoire sociale, histoire des femmes et du féminisme. Il s'agit avant tout d'un journal politique et culturel dont les archives privées ayant disparu, nous ignorons son élaboration. Il permet d'aborder en filigrane la question des intellectuels, de « ceux qui concourent à rendre plus intelligible la société dans laquelle nous vivons ». Il permet également, et surtout d'aborder les questions des luttes féministes politiques dans un contexte de militantisme actif. En tant que relais d'un parti politique, la publication « vise à éviter toute friction et à ne viser aucun membre, on peut dire qu'il ne représente ni l'avenir, ni le présent, mais plutôt le degré de consensus minimal qui prévaut dans les rangs des membres eux-mêmes ». Il a donc pour charge de ne montrer ni les points de rupture ni les conflits personnels. En tant qu'outil de propagande, le journal offre peu d'ouverture vers l'extérieur et est fortement centré sur les intérêts du parti. Toutefois, il laisse à voir les combats, les paradoxes et points de friction d'un féminisme partisan. Quels sont les objets de lutte d'un nouveau parti féministe à l'aube de l'obtention du droit de vote en Uruguay dans les années 1930 et comment entend-t-il se positionner sur la scène politique uruguayenne ?

L'article qui suit est issu d'un travail de mémoire portant sur la publication partisane du PIDF. Les archives privées du parti ne sont pas connues et donc non accessibles, de même que celles de Sara Rey Álvarez et celles du journal. Néanmoins *Ideas y Acción* est conservé à la Bibliothèque nationale uruguayenne, à Montevideo. Le journal est bimensuel de sa date de création, en 1933, à 1936 puis ne paraît que les premiers de chaque mois. En 1938, le journal commence à paraître de manière aléatoire : entre 1938 et 1939, seuls cinq numéros sont publiés. Aucune explication n'est donnée quant au brusque changement de rythme. Le journal est composé, en tout de 88 numéros, dont 5 manquent au fonds d'archives. Afin d'étayer le corpus, les archives personnelles de certaines éminentes féministes de l'époque sont également étudiées, à l'image de celle de Paulina Luisi. Les ouvrages publiés par ces féministes font également l'objet de mon attention, comme *Los Derechos Civiles de la Mujer*, datant de 1934 et écrit par Sofia Álvarez Vignoli de Demicheli. De même, des numéros de journaux et revues (*El Día, El Pueblo, El Sol, etc.*) de l'époque permettent de mettre en lumière certains aspects de la publication féministe.

Le mémoire, comme l'article, reposent ainsi sur la lecture complète des numéros d'*Ideas y Acción*, complétée par les archives personnelles de quelques féministes et de journaux uruguayens des années 1930. La grande majorité de la parution se compose d'articles de fond qui se concentrent sur les grands défis posés par le PIDF dans son programme : les droits civils de la femme, les droits de l'enfant, l'enjeu du vote féminin, la prostitution, la situation des travailleurs et surtout des travailleuses... Le programme lui-même est publié une vingtaine de fois sur l'ensemble de la publication. Le « Manifeste au pays » est également publié plusieurs fois, cinq fois en 1933, alors que débute l'aventure journalistique et cinq nouvelles fois lorsque le PIDF entre en campagne électorale en 1937. Le journal publie régulièrement les activités du *Partido Independiente Demócrata Feminista*, annonce les prochaines assemblées, l'ordre du jour et informe sur les décisions prises par le Comité exécutif. *Ideas y Acción* est, avant tout, l'organe officiel du Parti Féministe et constitue sa principale propagande. Le bulletin n'est cependant pas son unique voix. En effet la radio est également un vecteur usité. Dès 1933, les responsables du parti sont chargées de faire de la publicité sur les ondes. En 1936, elles obtiennent un créneau sur une radio et diffuse une émission, « *Para la mujer : Partido Feminista* », dont les archives sont perdues.

Afin de répondre à la problématique posée, l'article s'organise comme suit : les objets de lutte et combats féministes portés dans *Ideas y Acción* sont tout d'abord étudiés. Il est ensuite question de s'intéresser aux prises de position du PIDF sur la scène politique uruguayenne à travers, toujours, *Ideas y Acción*.

Lutter pour ses droits

La persistance des discours en faveur du suffrage féminin

En 1932, les Uruguayennes obtiennent droit de vote. Après des années de lutte et de débat, les droits politiques sont acquis. La stratégie a été longuement discutée depuis le début du XX^e siècle : faut-il militer en priorité pour les droits politiques ou les droits civils ? Paulina Luisi, figure majeure du féminisme uruguayen et latino-

américain, choisit de mettre l'accent sur les droits politiques afin que les femmes puissent revendiquer elles-mêmes leurs droits au Parlement. Les Uruguayennes deviennent relativement tôt des citoyennes, à la différence des Chiliennes et Argentines voisines. Cependant, à l'inverse de ces dernières, il faut attendre 1946 pour voir une réforme de fond du Code Civil. C'est d'ailleurs l'un des grands moteurs du PIDF. La situation civique des femmes est, à partir de 1932, paradoxale : elles sont des sujets politiques mais pas encore des sujets indépendants au regard du droit civil. Le parti entend se concentrer, dès 1933, sur cet objectif en présentant son projet de réforme au Parlement. Pourtant, *Ideas y Acción* donne à voir qu'avant l'égalité civile, le vote est toujours un objet de lutte. Si les femmes ont obtenu le suffrage, il est encore nécessaire de les convaincre de l'enjeu qu'il représente.

Les premiers numéros, en juin 1933, se penchent sur le vote et sur la valeur de celui-ci. Le PIDF met surtout en avant les responsabilités que le droit de vote implique. *Ideas y Acción* publie dans son deuxième numéro une conférence de la Docteure Victoria Gucovsky, où elle évoque la valeur éthique et sociale du vote, « l'arme la plus efficace, la plus grande richesse d'un citoyen au sein d'une démocratie ». Le contenu de l'article est ensuite repris dans le troisième numéro, où le PIDF entend donner un sens au droit de vote. Il est décrit comme le droit à intervenir dans la vie politique du pays et donc dans le quotidien de chacun. « Faut-il voter ? » est une des questions soulevées, question que l'on retrouve sur des tracts suffragistes des années 1920, ainsi que dans les débats féministes des années 1930. L'article est de nouveau publié en 1934 et d'autres articles touchent à la question en 1937 alors que les élections de 1938 se rapprochent. Le vote revêt alors une dimension sacrée, dimension particulièrement présente dans les discours des exclus de la pratique du vote, tels que les femmes avant 1932. « Voter, c'est manifester aux yeux de tous son appartenance à la communauté nationale », il est donc nécessaire que les femmes s'emparent de leur nouveau droit et se rendent aux urnes. Alors que le suffrage universel est une réalité dans les années 1930 en Uruguay, le discours suffragiste persiste. A la veille des premières élections, il s'agit de convaincre encore du bien-fondé du droit de vote féminin tant auprès des femmes en particulier et de la population uruguayenne en général. Les militant(e)s du PIDF usent des mêmes ressorts que lors des campagnes pour la conquête du suffrage.

Le PIDF, fer-de-lance du combat pour les droits civils des femmes

Parallèlement à la campagne en faveur du droit de vote, les militant(e)s s'attaquent à la conquête des droits civils des femmes. Le PIDF élabore un programme et monte des projets de loi à défendre auprès des chambres. Le *Congreso Nacional de Mujeres* de 1936 met en lumière le travail du parti. Il s'agit d'un congrès féministe réunissant 28 entités. Le Comité exécutif du Congrès se définit d'abord féministe et se penche en premier lieu sur la réforme des droits civils de la femme. Durant la campagne pour le suffrage, le vote est présenté comme un moyen pour réformer la législation en profondeur. Le PIDF désire user de ce nouveau droit afin d'obtenir rapidement les droits civils. Jugeant le Sénat trop lent à proposer un nouveau projet et ne reconnaissant pas le projet approuvé en 1932 (et non voté), le Comité choisit

de rédiger son propre projet de loi, largement inspiré du projet de Baltasar Brum. Il convient de remarquer, ici, l'effet démobilisateur de l'obtention du vote, qui essouffle le mouvement en le privant de son principal objet de lutte depuis plusieurs années.

Le projet de loi du PIDF est détaillé lors du Congrès et rapporté dans le numéro 64 d'*Ideas y Acción*. Le parti le présente comme une révision totale des lois, afin « de ne maintenir aucune des injustices et inégalités qui pèsent aujourd'hui sur le sexe féminin, plaçant ainsi les deux sexes sur un pied d'égalité devant la loi ». Les droits politiques sont rappelés. Le parti exige l'application de la loi de 1932 et du plan d'inscription au registre civique préconisé. Les droits civils de la femme sont résumés en treize points dont onze portent sur le statut de la femme mariée. Il s'agit de permettre aux femmes de partager la *patria potestad* d'administrer leurs biens et enfin d'être la compagne égale du mari. Le PIDF affirme alors :

Notre projet donc, consacre la véritable et la pleine équité en matière de droits civils, et c'est une réforme ainsi qui aurait dû être réalisée et non ces modifications partielles qui semblent à première vue octroyer le maximum et une fois analysées n'établissent que droits illusoires qui ne peuvent que contenter les crédules. De cette manière seulement se corrigeront les graves défauts de notre législation, incluant une réforme déjà réalisée depuis plusieurs années en Angleterre, en Suisse, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Hongrie, en Autriche, au Portugal, en Tchécoslovaquie, en Allemagne, en Grèce, aux Etats-Unis et en Argentine.

Le parti se place comme le seul parti légitime à défendre les droits civils des femmes. Les partis traditionnels sont jugés inaptes à réaliser les idéaux féministes. L'allusion au projet de Martín R. de Echegoyen, voté par le Sénat le 26 décembre 1926 (qui n'est pas le premier projet présenté), permet de critiquer la nature partielle et « hypocrite » des projets en cours aux yeux de Sara Rey Álvarez, auteure du billet. Ils sont marqués d'un sceau nettement conservateur où le retour des femmes dans la sphère privée est synonyme de leur protection. Or le PIDF cherche, lui, à placer les hommes et les femmes sur un pied d'égalité, en toute équité. Cette équité se remarque dans le partage de la *patria potestad*, que le parti veut égal tout en accordant des privilèges aux femmes, notamment en matière de garde des enfants. Les enfants appartiennent « biologiquement » davantage à la mère, dans la pensée de la présidente et de ses membres. Il est alors juste qu'elle ait la primauté sur la garde des mineurs en cas de séparation. Enfin, l'énumération des pays aux législations avancées témoigne du regard porté vers l'Europe. Dans cette optique, le journal compare régulièrement la situation des Uruguayennes à celle des Espagnoles, par exemple, qui votent pour la première fois dans les années 1930 et participent au gouvernement. Le bulletin se penche également sur les Australiennes, reprenant en février 1937 un papier de John Merrill. Ces dernières bénéficieraient d'une situation des plus heureuses : à l'égal des jeunes hommes, elles sortent et se divertissent, sans qu'il y ait de dérapage car garçons et filles reçoivent la même éducation sexuelle, les femmes de toutes les conditions sont poussées à travailler, l'Etat subventionne la maternité et aide les jeunes parents, etc.

Se positionner sur la scène politique uruguayenne

Une légitimité difficile

Le PIDF manque de personnalités reconnues. Il échoue à rassembler les féministes sous son signe. Dès sa naissance, la création d'un parti féministe crée polémique. De nombreuses voix s'élèvent et questionnent le projet, telles que Elizabeth Durand, chroniqueuse d'*Acción*, un quotidien uruguayen, qui titre « Ensemble ou séparés ? » au début de l'année 1933, où elle remet en cause cette volonté de se battre « seules ». La critique la plus virulente vient de Paulina Luisi. Cette dernière écrit, le 23 janvier 1933, à la leader du Parti féministe afin d'exprimer ses félicitations. En effet, Rey Álvarez a mené au nom de l'Alliance la dernière campagne en faveur du droit de vote et mérite les honneurs. Le ton devient plus grave lorsqu'elle aborde la question d'un nouveau parti. Elle annonce son opposition au projet. Elle ajoute que son statut de présidente du CONAMU et de l'*Alianza Uruguaya de Mujeres* l'empêche de prendre la parole au sein d'une telle formation, revendiquant le caractère apolitique des organisations féministes. Paulina Luisi elle-même n'est pas affiliée à un parti, même si ses affinités avec le PSU sont connues. Elle croit, par ailleurs, que politiser ses organisations entraînerait la perte de militant(e)s car tous ont des identités politiques différentes. Un parti féministe lui paraît donc voué à un échec. Elle confirme son désaccord dans le journal madrilène *Ahora*, daté du 3 février 1933. Questionnée sur le vote par la journaliste Magda Donato, elle évoque son militantisme de gauche et souligne que ce n'est pas le cas de la majorité des femmes de son pays. Elle évoque l'attitude des Uruguayennes face à l'obtention du vote et déclare qu'elles se trompent. Selon Luisi :

Les femmes doivent entrer dans les partis déjà constitués, il existe [en Uruguay] l'idée de fonder un parti féministe qui serait intégré par des femmes de toutes les tendances. C'est, en plus d'être une idée incongrue, - risquer qu'un tel parti féminin tombe tôt au tard entre les griffes de n'importe quel vautour...

De fait, non seulement elle ne partage pas l'idée, mais la trouve dangereuse : n'ayant point d'idéologie fixe, le parti peut être récupéré par qui veut. En 1936, la rupture est consommée entre Sara Rey Álvarez et Paulina Luisi. Cette dernière remet publiquement en cause le travail du *Partido Independiente Demócrata Feminista* lors du *Congreso Nacional de Mujeres* en 1936. Enfin, en 1938, à l'approche des élections, Paulina Luisi réaffirme son désaccord « je ne conçois pas les partis où se réunissent les femmes seulement [car] pour moi la Nation est une extension de la famille et je n'ai jamais vu de famille qui avait les femmes d'un côté et les hommes de l'autre ». Clotilde Luisi, la sœur de Paulina Luisi s'oppose également publiquement au projet dès 1933 et ne cesse de le critiquer, car il donne lieu à un « clivage absurde et égoïste » qui va à l'encontre « des plus hauts idéaux de solidarité, de paix et de mutuelle compréhension ». Ces féministes reconnues, en s'opposant à la création d'un parti féministe, démontrent l'aspect pluriel du féminisme, que le PIDF ne peut encadrer.

Les divergences entre les féministes présentes conduisent à une cohabitation complexe au sein du parti. Sofía Álvarez Vignoli de Demicheli est un personnage public dans les années 1930 et une féministe reconnue. Elle est l'épouse d'un des principaux collaborateurs du Président-dictateur Terra. Elle représente l'Uruguay lors de la Conférence interaméricaine des Femmes à Montevideo en 1933 et participe à la rédaction du Code de l'Enfant en 1934. Alors qu'elle commence sa carrière politique, elle participe à la création du PIDF. Cependant, elle se détache très vite de celui-ci et fait part publiquement de son départ de la formation. *El Pueblo* publie le communiqué le 20 janvier 1933. Sofía Álvarez Vignoli de Demicheli et d'autres militantes quittent le parti, s'opposant à l'un des points du programme voté le 10 janvier. En effet, ces dernières souhaitent la remise en cause du droit au divorce *ab libitum*, soit le droit qui confère aux femmes la possibilité de divorcer sans autre expression que leur volonté. Les hommes ne pouvant faire de même, le groupe dénonce une égalité à deux vitesses. Notons qu'ici, plus que la promotion du droit pour les deux sexes, le groupe sécessionniste espère le faire disparaître, car il porte préjudice à la famille et lutte contre la dignité du mariage. La diversité même du féminisme pose donc question au sein du PIDF : toutes et tous ne se conforment pas à la ligne du parti et ne sauraient y rester.

La création d'un parti féministe constitue une prise de position forte et controversée. Les militants doivent légitimer leur combat politique au sein d'une formation partisane auprès de la population, mais aussi auprès des militants féministes.

Les droits reproductifs et les paradoxes du PIDF

En décembre 1933, quelques mois seulement après le coup d'Etat, un nouveau Code pénal voit le jour. Parmi les modifications apportées, l'avortement libre est légalisé. Le nouveau Code civil est l'œuvre d'Irureta Goyena et est connu sous ce nom. Il légalise l'avortement et en stipule les conditions : il peut être pratiqué dans les hôpitaux publics à condition que la femme soit consentante.

Cette réforme fait l'objet de plusieurs réflexions, notamment autour de la transition démographique de l'Uruguay, effectuée dès le début du siècle. En effet, si la mortalité est en baisse dans le pays, la natalité l'est tout autant. Très tôt les Uruguayens connaissent une démographie moderne. A cela s'ajoute une perte de vitesse en matière d'immigration, qui assurait auparavant la croissance démographique du pays, qui s'accompagne d'une migration de nombreux uruguayens vers les pays voisins. Or au début des années 1930 certains politiques, certes de manière plus modérée que leurs voisins argentins, s'inquiètent. A cette réalité, une question subsiste : comment expliquer ce recul de la natalité alors que si peu de moyens contraceptifs sont connus et préconisés ? Le recul de l'âge au mariage, le coût interrompu, la diffusion du préservatif, les crèmes spermicides et la découverte du cycle hormonal de la femme – donc de ses périodes de fertilité – ne suffisent pas à expliquer le recul. Pour certains médecins, tels qu'Augusto Turenne ou Julio Bauzá, il est clair que l'avortement est en cause. Turenne, lors du *Congreso Médico* en 1916, soutient Paulina Luisi lorsque celle-ci alarme la communauté médicale sur les risques de la pratique clandestine des avortements « qui détruisent tant de vie et

ruinent tant d'organismes féminins ». Ensemble, ils dénoncent la dimension « privée » de ces avortements qui augmentent les risques de complications. D'autre part, ces nouvelles données témoignent d'une certaine révolution féminine en faveur de l'avortement et de l'inclinaison de l'ensemble de la société au contrôle des naissances. Nombreux pensent cette nouvelle mesure dans une perspective eugéniste, reprenant les thèses de Jiménez de Asúa. Pour autant les défenseurs du nouveau Code pénal n'évoque que très peu le danger pour les femmes elles-mêmes et préfère placer au centre de leur attention et rhétorique les enfants illégitimes, abandonnés, les infanticides, la mortalité des plus petits.

Les débats parlementaires trouvent écho dans la presse. Dès 1933, les grands journaux du pays prennent position, en faveur ou contre. Les catholiques sont les principaux adversaires. Ils sont les plus actifs dans la presse. Il est surprenant de constater que peu de femmes participent au débat. Le Congrès national des Femmes en 1936 n'aborde pas la question de l'avortement, alors légal en Uruguay, et porte son attention sur la contraception. Le silence féministe autour de ce thème polémique peut être interprété comme symptôme d'un certain malaise, fruit de l'ambiguïté des positions féministes sur ce sujet.

Ideas y Acción est absent au début de la polémique, peut-être alors trop occupé à la formation du parti. Le journal ne se penche que tardivement sur la question. De fait Sara Rey Álvarez fait partie des rares féministes à débattre sur l'avortement, alors même que dès octobre 1934, les autorités reviennent sur la loi et l'avortement est interdit dans les hôpitaux publics. Il (re)devient réservé aux riches femmes qui peuvent s'offrir des cliniques privées. Le débat a évolué sans aucune réaction dans le journal féministe. Ce sont bien les catholiques et les milieux politiques conservateurs qui ont mené le combat. Le 1^{er} août 1935, Sara Rey Álvarez écrit son premier éditorial sur la question et titre « Les dangereuses innovations du nouveau Code pénal ». Un mouvement national, impulsé par Sofia Álvarez Vignoli de Demicheli, Sara Rey Álvarez et d'autres femmes, s'est initié contre l'avortement libre. La pétition se veut féminine et non féministe, car c'est « l'essence » des femmes qui est touchée selon ses initiateurs. La question met à nu les paradoxes du parti : tout en exigeant l'amélioration de la condition des femmes, les féministes exaltent la maternité, la fonction « la plus haute de l'espèce ». Or, ici les deux postures sont difficiles à tenir et à défendre d'une même voix. Comment défendre la femme/mère, lorsque celle-ci ne souhaite pas l'être ? Sara Rey Álvarez, en tant que femme de conviction, tranche et s'oppose à la nouvelle législation dans un second éditorial, deux ans plus tard à l'heure où le Code pénal est de nouveau débattu dans les chambres. Elle ne s'y oppose pas dans sa totalité ; elle ne prône pas au retour de l'ancien code qui faisait de l'avortement un délit. Le PIDF s'oppose à « l'impunité » face à l'avortement au nom des droits de l'enfant à naître, au nom de la morale sexuelle qu'il faut insuffler aux jeunes hommes et femmes, et surtout au nom de « la véritable maternité : la maternité consciente et volontaire ». Le concept de « maternité consciente » est intéressant, car c'est justement celui avancé par les défenseurs de la loi, au nom de l'amélioration de l'espèce par exemple. Cette maternité consciente chez les féministes d'*Ideas y Acción* doit répondre à certaines conditions. Le parti est prêt à accepter l'avortement à condition qu'il soit « justifié ». Une série de conditions est

alors énumérée : lorsque les femmes enceintes présentent des problèmes mentaux, lorsqu'il s'agit d'une « nécessité sociale » (misère économique, question d'honneur...) enfin si l'enfant souffre lui aussi de pathologies sévères. L'avortement envisagé par Sara Rey Álvarez s'inspire notamment des écrits eugénistes, puisqu'elle ponctue sa liste par l'affirmation que la loi doit garantir l'avenir de la race. Elle rejoint donc les eugénistes porteurs du projet. Ce que le parti refuse, en définitive, c'est la liberté totale laissée aux femmes, qu'aucune justification ne soit nécessaire, car c'est ainsi que l'on « profane » la maternité. En érigeant la maternité au rang de fonction sacrée, le parti ne peut tolérer la nouvelle mesure. Le parti défend aussi (et surtout) les droits de l'enfant, « le droit à l'amour de celle qui l'a engendré et de venir au monde dans les meilleures conditions possibles ». De plus, Sara Rey Álvarez s'oppose à l'idée d'une liberté sexuelle absolue, permise par l'avortement qui ôterait la dimension responsable à l'acte sexuel entre jeunes adultes.

La question de l'avortement met en lumière les contradictions inhérentes au PIDF, parti politique féministe qui se veut le porte-parole des femmes et qui se heurte alors lui-même à ses principes féministes. Sara Rey Álvarez résout la question en choisissant de défendre la maternité, vue comme la définition de la condition de la femme, qui ne doit jamais être désacralisée. Elle semble partager ce qu'Asunción Lavrin décrit comme la vision idéale de sa génération. La parentalité est envisagée comme quelque chose de joyeux et positif, on procrée le nombre « approprié » d'enfants, les géniteurs ont le sens de la mission sociale et de l'investissement personnel que suscitent les enfants. De même, Rey Álvarez baigne elle-même dans une culture féministe maternaliste qui tend à renforcer l'inconditionnel statut de mère chez la femme, et non pas à la considérer comme individu responsable et indépendant.

C'est pourquoi Sara Rey Álvarez soutient le billet Terra – Fournier qui met fin à cette législation. La révision de la loi par le gouvernement de Terra se justifie ainsi :

La détente morale des mœurs, phénomène qui accuse son plus grand coup depuis la Grande Guerre européenne, nous apporte une femme moderne, qui aspire à profiter de toutes libertés dont l'homme a profité jusqu'hier. [...] Ce type de femme a commis l'erreur, non seulement morale sinon biologique, d'exiger une égalité avec l'homme dans le domaine sexuel. [...] Ce type féminin qui méconnaît la pudeur, la grâce, la candeur, qui s'attribue les libertés sexuelles de l'homme, qui cherche à imiter celui-ci dans ses expressions, dans sa démarche, jusqu'à sa coupe de cheveux, qui intègre ses vices comme boire et fumer, celle qui cherche l'avortement et dont la maternité la terrifie, cette femme qui renie les attributs les plus authentiques de son propre sexe est déjà apparu malheureusement au sein de notre société, constituant une forme morbide, mais évidente, de l'intersexuation féminin, psychique et moral.

Sara Rey Álvarez choisit de rejoindre les rangs de la tradition, rejetant ainsi les images iconiques de *garçonne* des années 1920 et de la « virilisation » des femmes. Ne voit-elle pas une supériorité morale des femmes sur les hommes qui justifierait en partie leur présence dans le monde politique ? Il s'agit donc de donner l'exemple, de ne pas tomber dans des vices « masculins » et de se montrer femme et donc mère potentielle. Le billet Terra-Fournier est finalement voté en 1937 et réintègre l'avorte-

ment au nombre des délits : une femme encourt trois mois d'emprisonnement et le praticien (ou autres collaborateurs) six mois.

Conclusion

Après six années de publication, le journal disparaît, suivi du parti, laissant derrière lui un bilan mitigé. Le PIDF échoue à mener ses combats politiques au Parlement. Aux élections 1938, le parti n'obtient que 139 voix (sur les 357 205 exprimées, soit à peu près 50% du corps électoral). En 1942, il disparaît de la scène politique. La même année, quatre femmes sont élues. Sofia Álvarez Vignoli de Demicheli et Isabel Pinto Vidal entrent au Sénat, tandis que Julia Arévalo (première femme députée du Parti communiste en Amérique latine) et Magdalena Antonelli Moreno deviennent députés. Aucune n'a fait partie de l'aventure du PIDF. Sara Rey Álvarez elle-même semble être devenue entre-temps une parfaite inconnue du monde politique et féministe, comme en témoigne sa disparition des archives. Néanmoins, ce sont bien ces députées et sénatrices qui font voter les droits civils des femmes. En effet, en 1946, le projet de loi des deux sénatrices est approuvé, réalisant ainsi le souhait émis dès 1933 d'*Ideas y Acción*, à savoir que les femmes conquièrent par elles-mêmes leurs droits.

Bibliographie

- BARD, Christine, *Les Filles de Mariane : histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.
- , « Genre et pouvoir à la lumière de l'histoire du féminisme », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2001, <<http://abpo.revues.org/1743>>.
- CAETANO, Gerardo et Jacob, RAÚL, *El nacimiento del terrismo 1930-1933*, Montevideo, La Banda Oriental, 1989.
- CAETANO, Gerardo, *Los uruguayos del Centenario : nación, ciudadanía, religión y educación, 1910-1930*, Montevideo, Taurus, 2000.
- CAPDEVILA, Luc, « L'Histoire des femmes dans les sociétés espagnoles et latino-américaines » *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 27 | 2008, p. 277-283.
- CODIGNOLA, Luca, *La constitution d'une identité canadienne : les premières années, 1981-1991*, Ottawa, Conseil international des études canadiennes, 1991.
- DELOYE, Yves et Olivier, IHL, *L'Acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- EHRICK, Christine, *Obrera, Dama, Feminista : Women's Associations and the Welfare State in Uruguay 1900-1932*, Los Angeles, University of California, 1997.
- , *The Shield Of The Weak : Feminism and the State in Uruguay 1903-1933*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 2005.
- GIORDANO, Verónica, *Ciudadanas incapaces : la construcción de los derechos civiles de las mujeres en Argentina, Brasil, Chile y Uruguay en el siglo XX*, Buenos-Aires, Instituto de Estudios de América Latina y el Caribe, 2012.
- JOHNSON, Niki et al., *(Des)penalización del aborto en Uruguay: practicas, actores y discursos*, Montevideo, 2011.
- LAVRIN, Asunción, *The Ideology of Feminism in the Southern Cone 1900-1940*, Washington D.C, Latin American Program, The Wilson Center, 1986.
- , *Women, feminism, and social change in Argentina, Chile, and Uruguay, 1890-1940*, Lincoln, University of Nebraska Press, Coll. Engendering Latin America, 1995.
- MORANT, Isabel, *Historia de las mujeres en España y América Latina*, vol. III, Madrid, Cátedra, 2006.

- , *Historia de las mujeres en España y América Latina*, vol. IV, Madrid, Cátedra, 2006.
- NAHUM, Benjamín, *Manual de historia del Uruguay*, Montevideo, La Banda Oriental, 1995.
- NAHUM, Benjamín, et al., *Historia uruguayana: crisis política y recuperación económica 1930-1958*, vol. VII, Montevideo, Banda Oriental, 1988.
- OSTA, María Laura, *El Sufragio: una conquista femenina*, Montevideo, OBSUR, 2008.
- PEROTIN-DUMON, Anne, « L'émergence du féminin en Amérique Latine et la modernisation de l'Etat », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2014, <<http://clio.revues.org/324>>.
- RODRÍGUEZ VILLAMIL, Silvia et GRECMU, *La Historia de las mujeres uruguayas*, Montevideo, GRECMU, 1991.
- RODRÍGUEZ VILLAMIL, Silvia et Graciela, SAPRIZA, *El Voto femenino en el Uruguay: conquista o concesión?*, Montevideo, GRECMU, 1983.
- , *Mujer, Estado y política en el Uruguay del siglo XX*, Montevideo, La Banda Oriental, 1984.
- SAPRIZA, Graciela, GRECMU et PLEMU, *Mujer y poder en los márgenes de la democracia uruguayana*, Montevideo, GRECMU, 1991.
- SCOTT, Joan W, *La Citoyenne paradoxale: les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.
- WINOCK, Michel, « *Esprit* », *des intellectuels dans la cité 1930-1950*, Paris, Le Seuil, 1996
- , *L'Effet de génération: une brève histoire des intellectuels français*, Vincennes, Thierry Marchaise, 2011.